OFFRE « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE AIDEE »

Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie en Résidentiel dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie

(Article L221-1 et suivants du Code de l'énergie et Arrêtés du 04-09-2014 et du 29-12-2014)

ENTRE : *Les champs marqués d'une * sont obligatoires*

Coordonnées du bénéficiaire

*Nom : ..... *Prénom : .....

OU

*Raison sociale : .....*SIREN : .....

*Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

*Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet des projets de travaux si différente (rue, code postal et ville) :.....

.....

*Coordonnées de l'installateur : .....

.....

Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »

ET :

L'Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique, 114 Avenue de Wagram 75017 Paris, association sans but lucratif, (Siren 490 727 971), déclarée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire en qualité de délégataire dans le cadre des Certificats d'Économies d'Energie (CEE) et signataire de la charte « COUP DE POUCE CHAUFFAGE », ci-après dénommée AIDEE.

Dans le cadre de cette convention « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE AIDEE » qui débute le 1er avril 2019 et en tant que signataire de la charte « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » du Ministère de la Transition écologique et solidaire, nous joignons à cette convention le document le cadre contribution et vous proposons par la présente de pouvoir bénéficier d'une prime d'économies d'énergie en fonction de vos ressources, pour le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation par :

Remplacement d'une	Type de travaux	PRIME SANS CONDITIONS DE RESSOURCES	PRIME BONUS [1]
Chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation) par une	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique (BAR-TH-106)	**600 € TTC**	**1 200 € TTC**

[1] *Prime Bonus sous conditions de ressources (N-1 ou N-2) du ménage occupant le logement des travaux*

Pour l'opération détaillée ci-après, la prime est attribuée si le dossier respecte les conditions d'éligibilités aux Certificats d'Economies d'Energie fixées par l'Administration, notamment un devis des travaux signé à partir du 1er avril 2019, d'un installateur qualifié RGE à la date d'acceptation du devis dans le domaine des travaux :

– Chaudière individuelle à condensation THPE au GAZ (BAR-TH-106) : *Le devis des travaux doit être signé à partir du 1er avril 2019 et concerne le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation, par une chaudière individuelle au gaz à très haute performance énergétique dont l'**Etas ≥ 92 % hors dispositif de régulation**, **avec une puissance ≤ 70 kW, dans une maison individuelle ou un appartement de plus de 2 ans**, accompagnée d'une **régulation de classe IV, V, VI, VII ou VIII** dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013, avec la **marque et le modèle** de la chaudière (**la facture des travaux devra également comporter ces mentions**).*

Le dossier complet (la présente offre, le document « Cadre Contribution », l'attestation sur l'honneur, la copie du devis signé, la copie de la facture des travaux, votre justificatif de revenus N-1 ou N-2 si nécessaire) doit nous parvenir après la réalisation des travaux et au plus tard avant le 31 janvier 2021.

- **En contrepartie**, AIDEE constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie destiné à justifier la réalisation des obligations légales d'économies d'énergie qui incombent à notre association.

La règlementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (formulaire téléchargeable sur aidee.fr) Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux d'économies d'énergie, plus de renseignement sur aidee.fr.

Fait à ..... Le ……

La présente convention doit être formalisée et signée avant l'approbation d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le bénéficiaire entre le 1er avril 2019 et le 31 décembre 2020.

* Signature du **BENEFICIAIRE** précédée de la mention « bon pour accord » :	* Signature de **AIDEE** :
Pour les personnes morales, indiquer nom, prénom et fonction du signataire	*Le 1er avril 2019,* *Le Directeur Général*

AIDEE ne peut être débitrice envers vous que de l'aide financière mentionnée ci-dessus et exclusivement aux conditions ci-dessus.

Cadre Contribution

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Energie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre AIDEE s'engage à vous apporter :

☒ Une prime d'un montant minimum de 600 euros TTC ou 1 200 euros TTC en fonction des ressources (N-1 ou N-2) du ménage occupant le logement

☐ Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
☐ Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0)
☐ Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = Gratuit)
☐ Un produit ou service offert : 0 d'une valeur de 0 €

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Chaudière au gaz à très haute performance énergétique En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation)	BAR-TH-106	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.

au bénéfice de :

Nom : …… Prénom :…… | Adresse e-mail : ……

Adresse :…… | Téléphone : ……

Code Postal :……Ville :……

Date de cette proposition : ……

La date doit être antérieure ou égale à la date d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.

Signature : Le Directeur Général

⚠ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?
sur le site www.aidee.fr ou

N° Vert 0 800 82 82 82
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AIDEE
114 avenue de Wagram
75017 PARIS

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?
Site du Ministère en charge de l'énergie :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service : 0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est AIDEE, 114 avenue de Wagram 75017 Paris. Elles seront utilisées pour les certificats d'économies d'énergie et seront conservées pendant 10 ans. Vos données sont destinées à AIDEE et les personnes habilitées par AIDEE (i.e. le personnel d'AIDEE), les prestataires d'AIDEE pour la gestion des dossiers, l'Administration dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie, et toute autorité administrative ou judiciaire lorsque cela est requis en vertu du droit applicable. La politique de confidentialité est consultable sur le site internet www.aidee.fr/politique-confidentialite/.
Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Vous pouvez donner des instructions sur le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : vos.donnees@aidee.fr.